RAPPORT SYNTHESE DE L'ATELIER DE LA REVUE SECTORIELLE CONJOINTE 2019 GOUVERNEMENT-PTF DU PSE

Conformément aux lettres N°0619/MEN-A/CAB/2019 et N°0620/MEN-A/CAB/2019 du 05 Juin 2019, de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, relative à l'organisation de la revue du Programme Sectorielle de l'Education (PSE) au titre de l'année 2018, ladite revue s'est tenue les 13 et 14 juin 2019 à Conakry, avec la participation des acteurs et partenaires du système éducatif.

Elle a réuni au total 102 cadres des départements en charge du système éducatif, du Ministère de l'Action Sociale, des Finances et du Budget, du Plan et de la Coopération Internationale, de la Fonction publique, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, ainsi que des acteurs de la société civile et des Partenaires techniques et financiers, voir liste des participants en annexe 1.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Le Gouvernement de la République de Guinée, à travers les Ministères en charge de l'éducation et de la formation, a élaboré une Lettre de Politique qui couvre la période 2014-2020. Cette Lettre est l'aboutissement d'un processus participatif de réflexion sur les problèmes et défis majeurs du secteur de l'éducation à relever. Elle s'appuie sur les Lettres de politiques sous-sectorielles et des politiques spécifiques, et reste cohérente avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 et les engagements internationaux de la Guinée en matière d'Education Pour Tous.

La vision du Gouvernement est de développer un système éducatif inclusif de qualité, capable de produire un capital humain qui réponde aux besoins des secteurs informel et moderne et de favoriser la croissance économique, levier important pour la réduction de la pauvreté.

Pour ce faire, le Gouvernement a défini, entres autres, les priorités suivantes :

- Faire de l'enseignement technique et la formation professionnelle la deuxième priorité après l'éducation de base qui sera élargie au premier cycle du secondaire ;

- Améliorer et diversifier l'offre éducative à tous les niveaux, tout en mettant un accent particulier sur la correction des disparités pour conforter les progrès vers une Éducation de qualité Pour Tous ;
- Améliorer la qualité des enseignements/apprentissages à travers la poursuite des reformes curiculaires, basées sur (i) l'approche par compétences, (ii) les initiatives d'apprentissage efficaces de la lecture, des mathématiques, des sciences et technologies, (iii) la mise en place de mécanismes d'assurance qualité, (iv) la fourniture des manuels scolaires, (v) des ressources documentaires et des intrants pédagogiques adaptés ;
- Renforcer la gouvernance du secteur et des institutions en poursuivant les efforts de pilotage et de coordination, de déconcentration et décentralisation, de participation communautaire, de partenariat avec les ONG, les PTF et les secteurs privés et informel pour améliorer et diversifier le financement et la gestion transparente du secteur.

Sur la base de ces priorités, les Ministères en charge de l'éducation et de la formation, en collaboration avec leurs partenaires au développement et la société civile, ont élaboré et sont en train de mettre en œuvre un Programme Sectoriel de l'Education (PSE) intérimaire pour la période 2015-2019.

Le PSE intérimaire se donne des objectifs, définit des stratégies et poursuit des activités en conformité avec ces priorités. C'est dire qu'il est un cadre de référence dans lequel s'inscrivent des programmes et projets développés pour réaliser les objectifs de l'Education Pour Tous auxquels le pays a souscrit. C'est aussi un cadre d'harmonisation des interventions permettant de conférer plus de cohérence et d'efficacité dans la réalisation des activités.

C'est dans cette optique que le Gouvernement et ses partenaires au développement se sont accordés pour la mise en place des mécanismes de suivi conjoints des résultats des différentes interventions. La revue conjointe est l'un de ces mécanismes.

C'est pourquoi, le Gouvernement et ses partenaires ont organisé les 13 et 14 juin 2019 une revue conjointe du PSE, qui s'est penchée sur les performances de l'éducation au cours de l'année 2018.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS :

L'objectif général de la revue sectorielle conjointe 2019 est d'évaluer le niveau d'exécution des activités du PSE, menées pendant l'année 2018 et plus spécifiquement :

- Évaluer la progression vers l'atteinte des résultats planifiés dans le PSE 2015-2019 ;
- Analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes et innovations prévues dans le PSE en cours ;
- Faire le bilan des acquis et défis enregistrés en 2018 ;
- Présenter les résultats des travaux d'élaboration du Programme Décennal de l'Éducation 2019-2028 en Guinée (ProDEG).

Les résultats attendus sont les suivants :

- La progression vers l'atteinte des résultats planifiés dans le PSE 2015-2019 est connue, ainsi que la situation de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle conjointe d'avril 2018 ;
- Les difficultés rencontrées sont identifiées et les leçons sont tirées pour l'affinement et la mise en œuvre des recommandations des revues sectorielles conjointes à venir ;
- L'évolution des indicateurs d'éducation et de formation au cours de l'année scolaire 2017-2018 est connue et analysée, ainsi que les tendances de l'année scolaire 2018-2019 ;
- Les difficultés et opportunités sont identifiées et les leçons sont tirées pour l'accélération des progrès ;
- La situation de la mise en œuvre des activités des différents projets concourant à la mise en œuvre du PSE 2015-2019, à travers ses trois principales composantes (accès et équité, qualité, gestion), avec un accent particulier sur les actions innovantes, est connue et analysée ;
- Le Document provisoire du ProDEG est partagé et discuté ;

- Un rapport rendant compte du déroulement de la revue et les résultats atteints, ainsi que les recommandations formulées est produit.

III. STRATEGIES

- Mettre en place un comité d'organisation de la revue, comprenant des cadres du secteur et des représentants des PTF ;
- Élaborer et partager les documents de la revue ;
- Organiser la revue sectorielle à Conakry afin de maximiser la participation des membres du Gouvernement et des partenaires non-résidents ;
- Organiser la revue à laquelle seront invités (i) les principaux acteurs du système éducatif, y compris des représentants des structures du niveau déconcentré, (ii) les représentants des structures Gouvernementales (Présidence, Primature, Départements partenaires), (iii) les partenaires au développement appuyant le PSE et (iv) les représentants de la société civile (syndicats professionnels de l'éducation, association de parents d'élèves, ONG) ;
- Organiser, pendant la revue, des débats en plénière pour approfondir certaines thématiques et formuler des recommandations.

IV. DEROULEMENT :

Présidés conjointement par Pr Djénabou BALDE, Chef du Département des études avancées de l'ISSEG et Monsieur Sény SYLLA, Conseiller chargé des questions pédagogiques du MEN-A, les travaux de la revue ont été ponctués par :

I. Des discours protocolaires (souhait de bienvenue du Coordonnateur du Programme Sectoriel de l'Éducation, intervention du Représentant du BMZ, Chef de file des PTF du secteur, discours de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, au nom du système éducatif et discours d'ouverture de Monsieur le Conseiller en Éducation à la Présidence, au nom du Gouvernement) ;

II. Des présentations suivies de débats (Performance globale du secteur et le suivi des recommandations de la revue de 2018, Démarche d'élaboration du Rapport annuel de performance, Bilan du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, Bilan de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Bilan de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Formation informatique et robotique, Programme décennal de l'éducation (ProDEG), Agenda sectoriel, Partenariat entre le MATD à travers l'ANAFIC et le MENA (BSD-SNIES), Financement de l'éducation, Coordination sectorielle).

Les thématiques présentées ont fait l'objet d'échange fructueux. Les questions posées ont été répondues plus ou moins à la satisfaction des participants. Cependant, l'atelier recommande de :

1. Faire un plaidoyer de haut niveau pour rehausser le budget de l'État en faveur de l'éducation ;
2. Respecter les engagements de 20% de la part du budget de l'éducation dans le budget de l'État ;
3. Assurer une répartition intra sectorielle équitable (en fonction des priorités des départements) du budget de l'État alloué à l'éducation ;
4. Élaborer un rapport annuel de performance (RAP) cohérent avec le CDMTE/PAAB validé ;
5. Prendre en compte dans le RAP l'ensemble des interventions des PTF au sein du secteur (le cas des volets EGRA et EGMA dans la zone d'intervention de la GIZ par exemple) ;
6. Veiller à la cohérence entre les indicateurs globaux de pilotage du secteur et les indicateurs de résultats déclinés dans les bilans des différents ordres d'enseignement ;
7. Faire apparaitre et valoriser la contribution communautaire en termes de salaire des enseignants, de participation dans la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires, etc ;
8. Ramener dans le RAP la performance du volet EGRA au nombre de mots lus par minute en lieu et place du nombre d'écoles expérimentales ;

9. Réfléchir sur la possibilité de qualification de la formation sur site des sortants et des programmes de l'ENAM par l'agence nationale d'assurance qualité (ANAQ) ;
10. Poursuivre les discussions autour des indicateurs dans les groupes thématiques (GT) afin de disposer de solutions efficaces dans le pilotage du secteur ;
11. Éviter de recycler dans le RAP à venir des actions qui ne marchent pas (le cas de la prise en charge par l'État de 50% des salaires des éducateurs du préscolaire, par exemple) ;
12. Remplacer l'expression "Budget national de développement (BND)" par celle "Budget national" pendant la prise en charge des observations de la revue par l'ETN ;
13. Exprimer les valeurs des tableaux des pages 14 et 16 du RAP en pourcentage ;
14. Faire mention dans le RAP la formation des formateurs dans les écoles régionales des arts et métiers (ERAM), ainsi que l'orientation des filles dans les filières scientifiques ;
15. Renforcer à l'institut supérieur des sciences de l'éducation en guinée (ISSEG) les formations des formateurs à l'ENI et des professeurs du secondaire (collège et lycée) ;
16. Accélérer la finalisation du processus de la diversification des filières au lycée, tout en prenant en compte les recommandations formulées dans le ProDEG ;
17. Réduire la mobilité des enseignants des zones de mise en œuvre de projets innovants (EGRA, EGMA, PAEF, …) ;
18. Indiquer dans le RAP l'orientation des gains financiers réalisés dans l'opération de biométrie des étudiants à l'enseignement supérieur ;
19. Mener des réflexions sur la réduction du phénomène de retour des fonctionnaires retraités aux postes ;
20. Prendre en compte dans le ProDEG la formation des enseignants en syndicalisme ;
21. Étendre le concept d'enfants en situation de handicaps à ceux sourds-muets et prévoir des appuis pour eux dans les prochains projets et programmes ;

22. Insérer, parmi les indicateurs globaux du secteur, des indicateurs en lien à l'éducation à la citoyenneté, au sport et à la gestion environnementale et sociale ;
23. Promouvoir un cadre favorable de dialogue social inclusif, prenant en compte les préoccupations de la société civile ;
24. Procéder à la validation par le Gouvernement du PAAB 2019 du PSE en vue d'un suivi convenable de la mise en œuvre du ProDEG ;
25. Harmoniser les périodes de mise en œuvre du ProDEG dans les différents documents ;
26. Restaurer, dans le développement, le volet "Risques et vulnérabilités" annoncé dans le plan de présentation du ProDEG ;
27. Garantir un taux d'achèvement du primaire accru pour les filles au niveau de la composante "Accès et équité dans l'enseignement général" du ProDEG ;
28. Introduire la dimension genre au sein de la composante "Qualité et pertinence des enseignements" du ProDEG ;
29. Dire en quoi les structures de gestion et de pilotage du ProDEG diffèrent-elles de celles du PSE II ;
30. Faire apparaitre le volet informel dans le programme "Expansion de l'ETFP" du ProDEG.

CONCLUSION :

Au terme de la revue, les participant(e)s adressent singulièrement leur reconnaissance au Gouvernement et à ses partenaires au développement pour la tenue de cette revue qui s'est déroulée dans un climat d'ouverture et d'échanges sans complaisance.